

## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>24042</b>	<b>De M. Xavier Breton ( Les Républicains - Ain )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports
<b>Rubrique</b> >enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> >Théorie du genre dans les manuels SVT	<b>Analyse</b> > Théorie du genre dans les manuels SVT.
Question publiée au JO le : <b>29/10/2019</b> Réponse publiée au JO le : <b>03/11/2020</b> page : <b>7790</b> Date de changement d'attribution : <b>07/07/2020</b>		

### Texte de la question

M. Xavier Breton alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le contenu des manuels de SVT et de sciences économiques et sociales (SES) prévus pour la classe de seconde à la rentrée 2019. Ces manuels diffusent largement le postulat de la théorie du genre et des études de genre, qui n'a rien de scientifique, selon lequel les différences comportementales et sociales entre les hommes et les femmes ne seraient que le résultat d'une construction de la société, sans aucune influence du corps sexué, qui ne dirait rien de ce que l'on est et de ce que l'on est appelé à devenir. Les manuels de SES parlent de la socialisation de genre, qui serait imposée aux garçons et aux filles par les « stéréotypes de genre », par exemple par les jouets, et qui influencerait les comportements et métiers choisis, soi-disant au détriment des femmes. Ils nient toute influence de la nature biologique masculine ou féminine sur les comportements et aspirations profondes. Quant aux manuels de SVT, ils vont encore plus loin dans l'idéologie et ne respectent pas les préconisations du programme, lequel fonde à juste titre l'identité sexuée sur le sexe chromosomique et biologique. Ils affirment que cette identité « c'est le fait de se sentir homme ou femme » (Nathan), « est le fait de se sentir un homme, une femme, ni l'un ni l'autre ou les deux » (Hatier), « n'est pas innée » (Magnard), que « l'identité sexuée se construit sur une longue période », en intégrant « de multiples facteurs biologiques, sociologiques et psychologiques » (Bordas), ou encore que « l'identité sexuée ou sexuelle est une construction personnelle, qui évolue au cours de la vie » (Hachette), que « l'identité sexuelle c'est la perception de ce qu'est une femme ou un homme dans une société à un moment donné » (Belin). Dire à des adolescents que leur identité sexuée se construit et correspond à ce qu'ils ressentent être est un mensonge extrêmement nocif à un âge où ils ont souvent des difficultés à s'estimer, à s'accepter, et où ils ont besoin de comprendre qui ils sont. Bien entendu la culture (éducation, savoirs) est nécessaire pour notre développement : le culturel permet de développer le potentiel naturel qui est en chacun et donc permet à chacun de s'accomplir. Mais ce que l'on reçoit par la culture ne peut définir qui l'on est. Par ailleurs, des témoignages de personnes ayant changé de sexe sont parfois fournis, comme si c'était tout à fait normal, alors qu'on sait qu'un tel changement n'a rien d'anodin. Le collège des pédiatres américains a alerté en ce sens : « Le collège américain des pédiatres exhorte les éducateurs et les législateurs à rejeter toutes les politiques qui incitent les enfants à considérer comme normales la prise de produits chimiques et l'usurpation de l'identité sexuelle par chirurgie ». L'éducation nationale est responsable de vérifier le contenu afin de s'assurer notamment qu'ils ne divulguent aucune idéologie, pour le bien des enfants et pour respecter l'action éducative des familles (code de l'éducation L. 111-2) d'une part, et pour respecter « le principe de neutralité du service public de l'éducation nationale » d'autre part, comme l'a rappelé le Conseil d'État dans une décision du 15 octobre 2014. Aussi, il demande de lui indiquer les mesures qu'il prendra pour alerter les professeurs sur les



contenus idéologiques présents dans les manuels de SES et de SVT de seconde, et de lui confirmer qu'il invitera les éditeurs à revoir leur édition dans les meilleurs délais afin de supprimer toute information fondée sur le postulat non démontré de la seule construction de l'identité sexuelle, ainsi que toute information sur les changements de sexe et les différents comportements sexuels, qui n'ont rien à faire dans des manuels de SVT.

### **Texte de la réponse**

Il n'existe pas de système de labellisation des manuels scolaires ou d'agrément qui leur soit accordé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Chaque éditeur privé est libre de ses choix dans la conception des manuels et ouvrages scolaires qu'il propose à la vente ; il en est par conséquent aussi responsable au titre de la liberté éditoriale. Le ministère n'intervient pas dans les choix opérés par les éditeurs scolaires, qui exercent leur responsabilité éditoriale de manière indépendante. Les enseignants sont eux-mêmes libres et responsables du choix des manuels qui sont utilisés en classe au titre de la liberté pédagogique ; ils doivent donc veiller à choisir des ouvrages conformes aux programmes scolaires. Les corps d'inspection, quant à eux, s'assurent que les enseignants respectent les programmes scolaires et prennent les mesures appropriées le cas échéant en cas de manquement constaté. Dans notre école, qui est celle du respect d'autrui, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre, il est impératif que les élèves acquièrent des connaissances scientifiquement établies sur ces sujets. C'est pourquoi le programme de seconde de sciences de la vie et de la Terre aborde l'identité sexuelle dans la thématique « corps humain et santé », dans la partie « cerveau, plaisir, sexualité ». Les élèves sont amenés à différencier, à partir de la confrontation de données biologiques et de représentations sociales, d'une part ce qui relève de l'identité sexuelle, des rôles en tant qu'individus sexués et de leurs stéréotypes dans la société, qui relèvent de l'espace social ; d'autre part ce qui relève de l'orientation sexuelle, qui relève de l'intimité des personnes. Dans le programme de sciences économiques et sociales de la classe de seconde, et notamment dans la partie « sociologie et science politique », les élèves sont amenés à s'interroger sur la question : « Comment devenons-nous des acteurs sociaux ? ». Ils travaillent ainsi sur les processus de socialisation et apprennent à illustrer le caractère différencié de ces processus de socialisation en fonction du milieu social et du genre. Par ailleurs le questionnement sur l'égalité femmes/hommes et les stéréotypes de genre figure, à de nombreuses reprises, dans les programmes scolaires dès le cycle 2. Enfin le programme d'enseignement moral et civique prévoit, à partir du cycle 4, d'aborder la question de la transphobie, ce qui implique d'expliquer ce qu'est l'identité de genre.